

*Initiatives ministérielles*

● (1130)

En attendant de pouvoir répondre à ces questions et déterminer les causes de la violence, nous resterons aux prises avec un problème dans notre pays, un problème qui défie la logique et qui menace de détruire les assises les plus solides que nous ayons, celles de la famille.

De 1981 à 1990, près de la moitié, soit 48 p. 100, des femmes tuées l'ont été par leur conjoint ou leur ex-conjoint, et un autre 27 p. 100, par une connaissance. Depuis dix ans, 67 p. 100 des homicides perpétrés contre des femmes sont survenus dans la demeure de la victime. Parmi les cas d'homicides élucidés, un sur six implique le conjoint. D'après les statistiques, de 1974 à 1992, une femme mariée courait neuf fois plus de risques d'être assassinée par son conjoint que par un étranger. Les pourcentages d'homicides commis par des conjoints sont demeurés assez constants sur une période de 19 ans.

Ces statistiques révèlent une terrible réalité. À maintes reprises, les gouvernements de notre pays ont négligé de résoudre le problème à l'origine des crimes. Ils ont négligé de cerner et de comprendre les causes de la violence conjugale et de prendre des mesures pour l'enrayer. Des peines plus sévères, des mesures de contrôle des armes à feu plus rigoureuses et la collecte de statistiques ont été impuissantes à enrayer les homicides commis par les conjoints au Canada. Elles n'ont pas permis de réduire la violence croissante dans les rues de notre pays, ni celle faite aux femmes.

En 1991-1992, les autorités policières attribuaient 52 p. 100 des homicides commis par un conjoint à une dispute ou à une querelle, et 24 p. 100 à la jalousie. Ce que les statistiques ou les autorités policières ne révèlent pas, c'est la raison première de la dispute ou de la querelle. À mon avis, les questions ou les difficultés financières sont à l'origine de la plupart des disputes ou des problèmes conjugaux. De nos jours, les familles canadiennes subissent un stress énorme qui découle directement de la conjoncture économique de notre pays et qui leur est indirectement imposé par la mauvaise gestion budgétaire et monétaire du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs.

Alors que le taux de chômage est de 10,8 p. 100—je crois comprendre qu'il a baissé récemment sous la barre des 10 p. 100—de nombreux Canadiens sont sans emploi et ceux qui travaillent n'ont aucune sécurité d'emploi en raison de la précarité et de l'incertitude du marché du travail actuel.

Autrefois, les hommes et les femmes pouvaient s'attendre à toujours avoir un emploi. La sécurité d'emploi est maintenant une chose révolue, mais nous n'avons pas aidé les Canadiens à s'adapter à la situation. Nous ne les avons pas aidés à s'adapter aux nombreuses conditions économiques et sociales qui ont rapidement détruit leur mode de vie.

Tandis que les banques affichent des bénéfiques records, nombre de Canadiens doivent déposer leur bilan parce que leur endettement est devenu insupportable en raison du niveau relativement élevé des taux d'intérêt et des taux d'imposition pratiqués au Canada.

Tous les jours, nous sommes témoins des pressions financières qui s'exercent sur les familles du pays. En 1991-1992, les statistiques montrent que l'alcool était un facteur dans 37 p. 100 des cas d'épouses tuées et dans 82 p. 100 des cas de maris tués. Parmi les agresseurs, 55 p. 100 des hommes et 79 p. 100 des femmes avaient consommé de l'alcool, et 18 p. 100 des hommes et 13 p. 100 des femmes avaient consommé d'autres drogues.

Je m'arrête ici pour souligner le fait que nous ne nous attaquons pas aux causes du problème. Dans les annonces qu'on voit dans les journaux et à la télévision sur l'alcool au volant, il arrive trop souvent que les producteurs et les réalisateurs de ces annonces recommandent de désigner un chauffeur qui restera sobre pour que les autres puissent boire tout leur soûl. Leur seule préoccupation, semble-t-il, est que les chauffeurs désignés ne boivent pas. Cependant, personne ne s'inquiète du sort de la femme et des enfants lorsque la personne en état d'ébriété est ramenée à la maison. Rien ne montre que les pouvoirs publics ont la volonté de réduire la consommation d'alcool qui, d'après la police et les statistiques, est sans conteste un facteur contribuant à la violence et au crime dans notre pays.

Selon les statistiques, l'agresseur et la victime ont consommé de l'alcool dans 47 p. 100 des cas d'agression contre des femmes et dans 78 p. 100 des cas d'agression contre des hommes.

● (1135)

La consommation abusive d'alcool est due au stress. Nous n'aiderons pas les alcooliques et nous ne réglerons pas le problème si nous ne déterminons pas les causes de ce stress.

Pourquoi les Canadiens s'agressent-ils et se tuent-ils les uns les autres? C'est une question à laquelle il faut trouver une réponse si nous voulons vraiment réduire la violence dans notre société. Et il s'agit tant des jeunes contrevenants et des batteurs de femmes que des bourreaux d'enfants et des assassins.

En collaboration avec les organismes communautaires et de services, les Églises, les écoles et les familles, les gouvernements doivent trouver une solution à ce problème. C'est une tâche monumentale qui doit être entreprise parce que les solutions habituelles ne donnent rien.

En réponse aux appels de la population en faveur de mesures préventives, cinq mois exactement après que le projet de loi C-17 des conservateurs sur le contrôle des armes à feu eut reçu la sanction royale, le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a accepté à l'unanimité, le 6 mai 1992, d'entreprendre une étude nationale sur la prévention du crime. Le comité a conclu que:

Les instruments usuels de la justice pénale, aussi nécessaires qu'ils soient, n'ont pas l'effet dissuasif escompté sur les actes qui menacent la sécurité du public et le modèle conventionnel de contrôle du crime ne parvient pas à régler les facteurs sous-jacents associés au crime et à la criminalité.

En d'autres termes, le comité a jugé que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, l'imposition de peines, une augmentation du nombre de policiers et d'organismes d'application de la loi, ainsi que l'accroissement du nombre de centres de détention constituaient une réponse bureaucratique de plus en plus négative qui ne réglerait jamais le problème croissant de la criminalité au Canada.